

CACES[®] R487 / RECYCLAGE

FORMATION GRUE À TOUR À MONTAGE PAR ÉLÉMENTS, À FLÈCHE DISTRIBUTRICE

OBJECTIF DE FORMATION :

Recycler son Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES[®] R487).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Être capable :

- D'identifier les différents types de grue et leurs caractéristiques,
- D'interpréter un abaque de charges d'une grue,
- D'identifier les principaux risques, interdictions et règles d'exploitation liés à l'utilisation des grues en entreprise, de vérifier l'état d'une grue et son adéquation aux opérations prévues,
- D'utiliser en sécurité la grue pour les opérations de bases en entreprise,
- D'énumérer les points de mise en sécurité et d'entretien d'une grue en fin de poste.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique :

- Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.

- Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz

Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire

Tests théoriques et pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne titulaire du CACES Grue à tour de la catégorie concernée.

DUREE : 2 à 3 jours*

**En fonction du nombre de participants et du niveau de pratique*

DATES :

Sessions intra : A définir

HORAIRES

A définir

LIEU

Sur site*

**Si l'entreprise dispose des pré requis de mise en place des tests conformes à la R487*

EFFECTIF :

Sur site : 1 à 6 personnes

COÛT (non assujetti à la TVA)

Intra : Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



PRE REQUIS :

- Maîtrise des calculs de base (addition, soustraction...)
- Être âgé(e) de 18 ans
- Sachant lire et comprendre le français.

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 5 ans (préconisation INRS).

MATERIEL :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Matériel et aire d'évolution conforme à la réglementation R487

ENCADREMENT :

La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience de formations dans ce domaine et de testeurs certifiés CACES.

EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, remise d'une Attestation individuelle de formation et d'un Certificat de réalisation mentionnant si la personne est apte à la conduite en sécurité de l'engin.

L'employeur peut ainsi délivrer une autorisation de conduite

En cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R487 pour la ou les catégories visées.

Les tests sont effectués **par un testeur certifié**.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Formation organisée en petits groupes permettant un temps de pratique suffisant
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Tout travailleur amené à utiliser une grue doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1-Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la grue, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,*
- 2-Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,*
- 3-Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité d'une grue, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées,*
- 4-Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation*

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

THEORIE

Réglementation : connaissances générales

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur - Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite - Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels.

Technologie des grues à tour

- Terminologie et caractéristiques générales
- Rôle et principe de fonctionnement des composants et mécanismes
- Organes de service et dispositifs de sécurité. Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs
- Technologies de freinage de la charge et dispositifs de sécurité associés (détection de survitesse, fonction de surveillance existant sur certains variateurs, contrôle de l'état du frein...)
- Aides à la conduite : indicateur de portée et de hauteur sous crochet, Indicateur de vitesse du vent...

Les principaux types de grues à tour

- Les catégories de CACES®
- Caractéristiques et spécificités des différents types de grues à tour ☐ Grue à tour à montage par élément à flèche distributrice, ☐ Grue à tour à montage par élément à flèche relevable, ☐ Grue à tour à montage automatisé, ☐ Grue à tour à montage automatisé automotrice
- Catégories de CACES® R.487 correspondantes

Notions élémentaires de physique

- Stabilité
- Masse et position du centre de gravité. Surface au vent. Conditions d'équilibre et facteurs de stabilité
- Règles de stabilisation des grues à tour (catégorie 3)
- Courbes de charge. Aides à la conduite (anémomètre, indicateur de charge et de portée, ...)

Risques liés à l'utilisation des grues à tour

- Principaux risques : renversement, heurt, chute. Origines et moyens de prévention associés
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives.
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

Vérifications d'usage

- Équipements de Protection Individuelle
- Opérations de prise de poste.
- Notice d'instruction constructeur, rapport VGP
- Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau.

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



Exploitation des grues à tour

- Choix d'un type de mouflage suivant l'opération à réaliser
- Modes opératoires de prise et dépose de charges : avec et sans visibilité, mouvements simples et mouvements combinés.
- Consignes de sécurité. Opérations interdites (laisser une charge suspendue en fin de poste, levage à 2 grues, levage de personne, remplissage d'une benne lorsque celle-ci est suspendue, ...) - Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences (voyant de signalisation, neutralisation et mesures de prévention associées...)
- Principales anomalies liées à la stabilisation d'une grue à tour (proximité d'un talus, résistance du sol non adaptée, ...)
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue.

Accessoires de levage et règles d'élingage

- Choix et utilisation des accessoires de levage
- Règles d'élingage
- Principales détériorations des accessoires de levage

TESTS CACES® : TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance). Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 30 janvier 2024